

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 16 novembre 2009 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à Montréal, sous la présidence de Monsieur le maire **MICHAEL APPLEBAUM**, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Helen Fotopulos, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Susan Clarke, conseillère du district de Loyola;
 Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
 Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
 Gilles Bergeron, directeur de la culture, sports, loisirs et développement social;
 Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises;
 André Hamel, directeur des travaux publics par intérim;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA09 170362

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre 2009 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en ajoutant le point suivant :

10.09 - Adopter une motion visant à commémorer le 20^e anniversaire de la tragédie de l'école Polytechnique;

et en reportant le point suivant :

30.01 - Approuver le calendrier des séances ordinaires et les lieux des séances ordinaires et extraordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02



RÉSOLUTION CA09 170363**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Michael Applebaum

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2009 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et le verser aux archives de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Michael Applebaum
 - Remercie les électeurs de l'avoir réélu.
 - Souhaite que les élus travaillent en collaboration afin de répondre aux besoins de tous les citoyens de l'arrondissement.
- Marvin Rotrand
 - Souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.
 - Remercie les électeurs du district de Snowdon de lui avoir accordé un 8^e mandat.
 - Expose les principales problématiques soulevées par les citoyens lors de la campagne électorale : élagage des arbres, réfection des rues locales, apaisement de la circulation, maintien des services de l'arrondissement.
- Lionel Perez
 - Félicite M. Applebaum de sa réélection à titre de maire de l'arrondissement ainsi que M. Rotrand, pour son 8^e mandat.
 - Félicite Mme Fotopulos, Mme Clarke et M. McQueen de leur élection.
 - Remercie les citoyens de Darlington de l'avoir élu.
 - Salue les candidats du district de Darlington et les encourage à continuer leur implication au sein de l'arrondissement.
 - Annonce les projets sur lesquels il souhaite travailler au cours de son mandat : la salubrité des logements, la sécurité, l'utilisation de nouvelles technologies entre la population et l'administration municipale, l'implication démocratique des jeunes.
- Peter McQueen
 - Remercie les électeurs de Notre-Dame-de-Grâce et souligne qu'il travaillera pour tous les citoyens du district.
 - Précise que pour assurer le progrès et l'avancement de certains dossiers, les conseillers de Notre-Dame-de-Grâce et Loyola devront collaborer.
 - Expose les principales problématiques soulevées par les citoyens lors de la campagne électorale : le déneigement, la problématique de salubrité des logements et d'intimidation.
- Suzan Clarke
 - Remercie les électeurs du district de Loyola ainsi que les bénévoles qui ont travaillé lors de la campagne électorale.
 - Remercie M. Allmand pour son soutien lors de la campagne électorale.
- Helen Fotopulos
 - Remercie les électeurs du district de Côte-des-Neiges, ainsi que les bénévoles.
 - Indique les priorités pour le quartier : l'artère Côte-des-Neiges, la réfection des trottoirs.
 - Mentionne l'instauration du prix interculturel Abe-Limonchik et précise que la première lauréate de ce prix est Mme Marie-Claude Barey.



PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC (30 minutes)

La période au cours de laquelle les personnes présentes s'adressent au conseil débute à 19 h 15. Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

<u>Noms des personnes</u>	<u>Sujets</u>
• Kirsten Voss	<p>Dépose deux lettres ainsi qu'une pétition et demande à ce que soit installée une traverse piétonne à l'intersection des rues Royal et Somerled.</p> <p>▫ <i>M. Applebaum mentionne que le Bureau technique de la Direction des travaux publics analysera la demande. M. McQueen fera le suivi avec Mme Voss et l'informera des délais pour sa requête.</i></p>
• Leslie Bagg	<p>Félicite les conseillers et le maire de leur élection au nom du <i>NDG Community Council</i>. Elle félicite M. Applebaum de son intervention pour le rétablissement du chauffage dans l'immeuble sis au 2290, avenue Girouard, qui avait fait la manchette pour les mauvaises conditions de salubrité de ses logements. Elle souhaite connaître le plan de l'arrondissement pour éviter qu'une telle situation se reproduise.</p> <p>▫ <i>M. Applebaum souligne l'importance du travail du NDG Community Council dans le domaine du logement social et des conditions de salubrité des logements. Il mentionne que l'arrondissement doit respecter la loi dans son intervention auprès des propriétaires et doit s'assurer d'avoir les outils nécessaires pour les contraindre à effectuer les corrections nécessaires. L'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement émettant le plus de contraventions et effectuant le plus grand nombre d'inspections.</i></p>
• Tina Faruolo	<p>Résidente du district de Notre-Dame-de-Grâce, demande à ce que soient plantés plus d'arbres sur l'avenue Addington, entre les rues Côte-Saint-Antoine et Sherbrooke Ouest.</p> <p>▫ <i>M. Applebaum mentionne que cette demande sera acheminée à la Division des parcs de l'arrondissement qui analysera la possibilité de planter des arbres du côté résidentiel de la rue Addington, entre les rues Côte-Saint-Antoine et Sherbrooke Ouest. M. McQueen fera le suivi auprès de la citoyenne.</i></p>
• Grace Moore	<p>Souhaite connaître le point de vue de M. McQueen sur le rôle du tramway dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Elle demande à M. Rotrand les priorités actuelles de la STM.</p> <p>▫ <i>M. McQueen mentionne que Projet Montréal s'intéresse à l'amélioration du transport en commun en général et non uniquement à l'implantation de tramways. Il souligne qu'une première ligne de tramway entre l'aéroport et le centre-ville, dont la fréquence pourrait être à toutes les 1 ou 2 minutes, serait souhaitable.</i></p> <p>▫ <i>M. Rotrand souligne que la STM a entrepris un programme d'amélioration des services et du transport en commun. La STM a connu un gain de 5,6%, en terme de fréquentation, en raison de l'augmentation du service métro et d'autobus. Dans un avenir proche, la STM souhaite, entre autres, augmenter le nombre d'autobus articulés, améliorer le service à la clientèle en rendant l'information accessible en temps réel, implanter un système de tramway et, dans un futur immédiat, augmenter le nombre de voies réservées aux autobus. De plus, le gouvernement du Canada a mentionné qu'il évaluerait le projet de relier le centre-ville à l'aéroport.</i></p>
• Philippe Bergeron-Burns	<p>Était un résidant du 2290, avenue Girouard. Il a apprécié l'intervention de M. Applebaum dans ce dossier et souhaite savoir si les inspecteurs de la Ville ont communiqué avec les locataires avant d'émettre des contraventions au propriétaire.</p>



▫ M. Applebaum résume la situation quant au 2290, avenue Girouard. Il précise également les ressources auxquelles les locataires ont accès dans de telles situations.

▫ M. Lafond mentionne que la DAUSE communiquera directement avec le citoyen afin de l'informer des actions qui ont été prises dans ce dossier.

- Aliya Ahmad

Appuie la pétition demandant l'implantation d'une traverse piétonne à l'intersection des rues Royal et Somerled et demande à ce que cette mesure soit mise en oeuvre rapidement.

▫ M. Applebaum mentionne que les services de la Ville feront une recommandation de manière à assurer la sécurité des piétons. Il précise qu'une traverse sécurisée par un brigadier scolaire est déjà en place au coin des rues Somerled et Draper et suggère l'utilisation de cette intersection pour les élèves de l'école Royal Vale.

La période de questions et de demandes du public de trente minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA09 170364

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

De prolonger de vingt-cinq minutes la période de questions et de demandes du public pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

Noms des personnes

Sujets

- Stanley Grunfeld Demande, en lien avec le projet de remplacement d'aqueduc sur l'avenue Wilderton, entre les avenue Kent et Barclay, à ce que les résidants soient informés des projets de cette ampleur puisque ceux-ci occasionnent des inconvénients aux résidants du secteur. Il mentionne également que les travaux commencent souvent avant 7h du matin, contrevenant ainsi au règlement municipal.
▫ M. Applebaum souligne que cette situation est exceptionnelle, l'aqueduc ayant une durée de vie d'environ cinquante ans. L'arrondissement s'informerait des procédures suivies par la ville centre quant aux informations transmises aux citoyens. M. Plante assurera un suivi auprès du citoyen.
- Naeem Bhatti Félicite M. Applebaum pour son élection. Il souhaite connaître les actions qui seront prises pour améliorer de déglacage des trottoirs.
Il félicite M. Perez de son élection et souligne le travail de M. Zajdel de 1986 à 2009 à titre de conseiller municipal du district de Darlington.
▫ M. Applebaum mentionne que l'arrondissement s'est doté de machinerie supplémentaire afin d'améliorer de déglacage des trottoirs.
- Michael Shafter **Dépose et lit son allocution** où il félicite la nouvelle équipe de conseillers et demande si l'arrondissement reçoit sa juste part d'argent de la ville centre en matière de lutte à la pauvreté. Il suggère, en matière de graffitis, d'offrir et de payer des cours d'art aux contrevenants.



▫ M. Applebaum mentionne que l'arrondissement reçoit sa part au niveau de la Ville de Montréal et questionne plutôt les sommes attribuées par le gouvernement du Québec en matière de lutte contre la pauvreté. Il rappelle que le développement social est une responsabilité du gouvernement provincial.

▫ Mme Fotopulos souligne qu'il existe des programmes favorisant l'émergence de talent et permettant d'intégrer les artistes du graffiti. Cependant, l'existence de ces programmes ne peut garantir la disparition des autres graffitis.

- Joseph Basciano Souhaite la bienvenue aux conseillers et décrit la situation qu'il a vécu le 12 novembre 2009, lorsqu'il s'est fait frapper par une conductrice. Il demande à ce que soient installées des caméras à l'arrière des autobus du service de transport adapté de la Société de transports de Montréal (STM).
▫ M. Rotrand réfère M. Basciano au poste de quartier 26 pour un suivi quant aux événements du 12 novembre 2009. Il souligne que la STM analyse présentement, pour une seconde fois, la proposition de M. Basciano. La STM est en communication avec le SPVM et les syndicats afin d'avoir un portrait de la situation quant aux affirmations d'abus relatées par M. Basciano.

La période de questions et de demandes du public de vingt-cinq minutes est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Peter McQueen
 - Demande à ce que soit évaluée la possibilité de rendre le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) public.

M. Applebaum mentionne que le sommaire concernant la nomination de membre pour le CCU est à l'agenda et que M. McQueen pourra à ce moment, soumettre une question sur ce dossier.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

RÉSOLUTION CA09 170365

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

De prolonger la période de questions et de demandes du public d'une durée maximale de cinq minutes afin de permettre à la dernière personne d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07



Noms des personnesSujets

- Halah Alubaidi Suggère que davantage de séances du conseil d'arrondissement soient organisées par NDG.
 ▫ *M. Applebaum indique que les dates et lieux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 seront présentés lors de la séance du 7 décembre 2009.*

La période de questions et de demandes du public est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA09 170366

AVIS DE MOTION DES CONSEILLERS

CONSIDÉRANT que le 6 décembre 1989 restera à jamais gravé dans l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT que l'année 2009 est le vingtième anniversaire de cette tragédie que, si certain d'entre nous l'avons vécu, d'autres étaient trop jeunes ou pas encore nés;

CONSIDÉRANT que cet événement tragique a marqué la vie de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais;

CONSIDÉRANT que l'égalité entre les hommes et les femmes est une priorité pour l'administration municipale;

CONSIDÉRANT que la violence faite aux femmes a été maintes fois dénoncée et décriée par les instances municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville a toujours pris position pour le contrôle des armes à feu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal est une ville phare en matière de condition féminine reconnue au niveau international où les femmes se distinguent;

CONSIDÉRANT que Montréal est une ville de 1,6 millions d'habitants constituée de 52,1 pour cent de femmes;

Il est proposé par Helen Fotopulos

appuyé par Susan Clarke

De commémorer le 20^e anniversaire de la tragédie de la Polytechnique pour se rappeler avec respect les 14 victimes et ne jamais oublier les actes de violence faits aux femmes.

De se joindre aux gestes qui seront posés par la Ville-centre et de jouer un rôle important dans la suite des choses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09 1093571009



RÉSOLUTION CA09 170367**ENTENTES - PRÊT DE LOCAUX - 6767, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES
(5 ORGANISMES)**

Il est proposé par Helen Fotopulos

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et l'Association tamoules d'aînés du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 par laquelle, l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 200,00 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 692-2, d'une valeur locative annuelle de 3 805,80 \$, soit 317,15 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et la Fédération des associations canado-philippines du Québec (FFCAQ) pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 200,00 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 692-3, d'une valeur locative annuelle de 3 805,80 \$, soit 317,15 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et l'Orchestre symphonique des musiciens du monde (OSMM) pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 200,00 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 692-4, d'une valeur locative annuelle de 3 805,80 \$, soit 317,15 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et l'Association culturelle roumaine pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 160,99 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-5, d'une valeur locative annuelle de 3 063,48 \$, soit 255,29 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire iraquien pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 178,00 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 601-4, d'une valeur locative annuelle de 3 387,16 \$, soit 282,26 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1094074050



RÉSOLUTION CA09 170368

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE - CLUB DE GYMNASTIQUE FLEXART

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Susan Clarke

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Club de gymnastique Flexart pour la réalisation du volet encadrement des clubs sportifs, pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011.

D'autoriser le versement d'une contribution financière annuelle de 12 600 \$ à cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1094074049

RÉSOLUTION CA09 170369

CONTRAT - SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC. - 2140, AVENUE MADISON

Il est proposé par Susan Clarke

appuyé par Lionel Perez

D'octroyer à la firme Service d'entretien Carlos Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien ménager d'une surface additionnelle de 440 m² du 2140, Madison (bureau administratif) pour une durée de 21.5 mois, soit du 16 novembre 2009 au 31 août 2011, aux prix et conditions de sa soumission datée du 6 novembre 2009 conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro TP-ENT-02-09, pour un montant de 15 046,24 \$ incluant les taxes.

D'approuver le paiement de 3 factures dans le contrat précédent TP-ENT-01-09 pour un total de 1 986,60 \$ incluant les taxes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1090396004



RÉSOLUTION CA09 170370**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE CDN**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Helen Fotopulos

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Côte-des-Neiges afin de participer au financement du troisième forum économique local devant ayant eu lieu le 5 octobre 2009.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1093055060

RÉSOLUTION CA09 170371**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- DÉCEMBRE 2009**

Sous réserve de l'obtention de tous les documents requis pour la délivrance des permis, au plus tard 72 heures avant la date prévue pour chacun des événements :

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 16 novembre 2009 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c.B-3, article 20), l'ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement, s'il y a lieu.

D'édicter en vertu des articles 3 et 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), l'ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement, s'il y a lieu.

D'édicter en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance permettant la fermeture de rues, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1094074052



RÉSOLUTION CA09 170372

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA09 17171

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 22 juin 2009, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA09 17171 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA06 17097) afin d'introduire l'usage conditionnel « lieu de culte » dans les secteurs où les usages « industrie » de la catégorie I.2 et I.4 et « commerce » de la catégorie C.6 et C.7 sont autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1083779008

RÉSOLUTION CA09 170373

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA09 17173

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2009, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA09 17173 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006) afin de permettre de déroger au nombre minimal d'unités de stationnement exigés.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1093779009



RÉSOLUTION CA09 170374**ADOPTION DE LA RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-42**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Michael Applebaum

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-42 visant à autoriser l'occupation d'un local situé au 7802, avenue Mountain Sights par un organisme communautaire (Centre communautaire Mountain Sights), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au local dont le numéro est le 7802, avenue Mountain Sights.

SECTION II**AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution continue de s'appliquer.

En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'usage centre communautaire est autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1093779008

RÉSOLUTION CA09 170375**ADOPTION DE LA RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-43**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Michael Applebaum

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-43 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé aux 4605-07, rue Bouchette par un organisme communautaire (Relais Côte-des-Neiges), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).



SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située sur le lot 2 649 099 dont les numéros sont les 4605-07, rue Bouchette.

SECTION II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution continue de s'appliquer.

3. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'usage centre communautaire est autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1093779007

RÉSOLUTION CA09 170376

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-44

Il est proposé par Susan Clarke

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser l'agrandissement du Complexe des Sciences Richard-J. Renaud pour loger un nouveau centre de recherche génomique au campus Loyola de l'Université Concordia, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la partie définie sur le plan de l'annexe A et située sur le lot 3 324 835.

SECTION II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1,



l'agrandissement du Complexe des Sciences Richard-J. Renaud est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger aux articles 9, 81, 87, 552 et 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), aux articles 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 21 et 22 du Règlement sur la démolition, la construction, l'agrandissement et l'occupation de bâtiments sur le campus Loyola de l'Université Concordia (01-069). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

- 3.** L'agrandissement du pavillon des Sciences doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe B.
- 4.** La hauteur du bâtiment logeant le nouveau centre doit être en tout point égale ou inférieure à la hauteur maximale de quatre étages et de 24 m;
- 5.** Malgré l'article 2 du Règlement sur la démolition, la construction, l'agrandissement et l'occupation de bâtiments sur le campus Loyola de l'Université Concordia (01-069), les dispositions de l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) s'appliquent relativement aux usages autorisés pour le territoire d'application.
- 6.** Malgré l'article 2 du Règlement sur la démolition, la construction, l'agrandissement et l'occupation de bâtiments sur le campus Loyola de l'Université Concordia (01-069), les dispositions de la section IV et V du chapitre II du titre VI du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) s'appliquent relativement à l'aménagement du stationnement exigé pour le territoire d'application.
- 7.** Malgré l'article 617 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), le nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo est de 100 unités pour l'ensemble des bâtiments situés sur le territoire d'application.
- 8.** Un aménagement paysager doit être réalisé le long des rues Sherbrooke et West Broadway et aux endroits stratégiques, tel que l'entrée principale du nouveau centre et l'entrée du pavillon Administration sur la rue Sherbrooke tel que montré sur le plan en annexe.
- 9.** Malgré l'article 552 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), les manœuvres d'un véhicule qui dessert l'aire de chargement du nouveau centre peuvent ne pas se faire en marche avant, à condition que l'aire de chargement et sa voie d'accès soient aménagées de façon à minimiser l'impact visuel et le bruit sur le voisinage. L'aménagement de l'aire de chargement et de la voie d'accès doit être approuvé conformément au titre VIII, selon les critères énoncés dans l'article 668 du Règlement d'urbanisme (01-276), en plus des critères suivants :
 - 1° les matériaux et couleurs des finis doivent s'harmoniser avec le milieu et contribuer à minimiser leur impact visuel;
 - 2° un aménagement paysager doit être réalisé de façon à minimiser l'impact visuel de l'aire de chargement et de la voie d'accès sur le voisinage;
 - 3° des mesures doivent être prévues de façon à atténuer l'impact du bruit causé par les déplacements des véhicules.



10. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (Chapitre C-9.2), un projet de construction, d'agrandissement ou de transformation d'une partie du bâtiment visible de la voie publique doit être approuvé conformément au titre VIII, selon les critères énoncés dans la section V du Chapitre VIII du titre II et dans l'article 668 du Règlement d'urbanisme (01-276), en plus des critères suivants :

- 1° l'implantation, l'alignement et la hauteur des bâtiments doivent tendre à respecter les plans en annexe;
- 2° les couleurs des finis extérieurs doivent s'harmoniser avec le milieu;
- 3° l'aménagement paysager doit privilégier l'utilisation d'éléments végétaux tels plantes, arbres et arbustes, en particulier en bordure de la voie publique et aux entrées principales du nouveau centre et du pavillon Administration sur la rue Sherbrooke;
- 4° l'aménagement paysager doit prioriser la conservation des arbres matures existant, en particulier en bordure des voies publiques.

ANNEXE A

Territoire d'application.

ANNEXE B

Plans estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce le 17 août 2009 :

- Plan directeur;
- Plans du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1094509003

RÉSOLUTION CA09 170377

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Lionel Perez

De nommer monsieur Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon, maire suppléant du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour les mois de novembre 2009 à avril 2010 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1094570005

RÉSOLUTION CA09 170378

NOMINATION - MEMBRES DU CCU



Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Helen Fotopulos

De nommer les mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme, et ce, à compter du 17 novembre 2009 de la façon suivante :

De nommer, pour une période d'un an, le membre régulier suivant :

- Monsieur Lionel Perez.

De nommer, pour une période d'un an, le membre substitut suivant :

- Madame Susan Clarke.

De renouveler le mandat, pour une période de deux ans, du membre régulier suivant :

- Madame Geneviève Coutu.

De renouveler le mandat, pour une période de deux ans, des membres substitués suivants :

- Monsieur Marvin Rotrand;
- Monsieur Sylvain Boismenu.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1094385001

RÉSOLUTION CA09 170379

NOMINATION - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marvin Rotrand

De nommer madame Julie Faraldo-Boulet à titre de secrétaire d'arrondissement substitut à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à compter du 16 novembre 2009.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.03 1093571008



RÉSOLUTION CA09 170380

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - SEPTEMBRE 2009

M. Michael Applebaum dépose les rapports faisant état des décisions prises par tout fonctionnaire ou employé au nom de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2009.

60.01 1091154012

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 20 h 50.

Michael Applebaum
Le maire d'arrondissement

Julie Faraldo-Boulet
Le secrétaire d'arrondissement substitut

